



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(LVI)/16
13 novembre 2020

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-SIXIÈME SESSION
Du 9 au 13 novembre 2020
Session en téléconférence

DÉCISION 4(LVI)

MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE FINANCEMENT DE L'OIBT – PHASE II

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant les objectifs énoncés à l'article premier de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT);

Conscient du besoin pour l'Organisation d'améliorer son architecture financière et d'adapter les opérations du Secrétariat afin d'exécuter avec une plus grande efficacité le mandat que lui confère l'AIBT;

Rappelant l'obligation juridique faite aux Membres de verser leur quote-part de contribution au Budget administratif, lequel concourt à la force opérationnelle générale de l'Organisation lui permettant d'exécuter son mandat;

Rappelant la Décision 9(LIII), par laquelle a été créé le Groupe de travail spécial sur l'infrastructure de financement et les stratégies de levée de fonds de l'OIBT ainsi que la Décision 5(LIV), en vertu de laquelle ont été approuvés, entre autres éléments: la mise en œuvre pilote d'une démarche complémentaire de levée de fonds, un sondage mené par voie électronique afin de recueillir auprès des Membres un complément d'informations sur la manière dont ils considèrent la situation du financement et les solutions envisageables, et la prorogation pour une durée d'une (1) année du mandat du Groupe de travail spécial afin de lui permettre d'élaborer une proposition de «Cycle des projets rationalisé» et d'aider à développer des thèmes adaptés qui seront utilisés dans les propositions de levée de fonds;

Rappelant également la Décision 8(LV), par laquelle ont été approuvés, entre autres éléments: la mise en œuvre pilote de la Démarche programmatique et des quatre Axes programmatiques, la mise en place d'une «boucle de rétroaction éclairée virtuelle», la création d'un Comité consultatif chargé de conseiller sur la mise en œuvre de la Démarche programmatique, et la réunion d'un groupe de travail spécial chargé d'affiner davantage les éléments d'un cycle des projets rationalisé, d'examiner le modèle de note conceptuelle de projet, et d'élaborer de brèves descriptions des quatre Axes programmatiques et trois à quatre objectifs connexes à chacun d'eux;

Reconnaissant que l'Organisation internationale des bois tropicaux est dotée d'une expertise dans des domaines que le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) traite, dont la gestion durable des forêts, les systèmes alimentaires, l'utilisation des sols et leur dégradation, et le changement climatique; et notant que les discussions pour la huitième reconstitution des fonds du FEM ont commencé en 2020;

Prenant en considération les travaux et recommandations du Groupe de travail spécial sur la mise en œuvre de la nouvelle infrastructure de financement de l'OIBT (document ITTC(LVI)/9);

Prenant acte du besoin d'assurer la transparence, la supervision, et du fait que les Membres doivent prendre une part active à l'architecture financière et au cycle des projets rationalisé qui sont proposés, et y contribuer des apports;

Rappelant que, par sa Décision 8(LV), le Conseil a décidé que la Démarche programmatique et les quatre Axes programmatiques soient mis en œuvre à titre pilote pour la période 2020-2022;

Décide de:

1. Adopter les buts et objectifs de chacun des quatre Axes programmatiques tels que figurant en annexe A (Buts et objectifs des Axes programmatiques);
2. Mettre en œuvre un cycle des projets rationalisé comme suit:
 - a. Adopter la note conceptuelle de projet (NC) figurant en annexe C;
 - b. Prier le Directeur exécutif de lancer un appel annuel à soumettre des notes conceptuelles de projet (NC), au moins six (6) mois avant la réunion du Panel d'experts, en sus des appels spéciaux à soumettre des NC lorsque des opportunités spécifiques de financement se présentent;
 - c. Prier le Secrétariat de l'OIBT d'élaborer une NC et une base de données de propositions de projets dès que possible;
 - d. Encourager les Membres et le Directeur exécutif à soumettre leurs idées de projets en utilisant la nouvelle NC de projet, selon que de besoin;
 - e. Reconnaître que le rôle du Panel d'experts pourrait désormais impliquer une évaluation en distanciel, selon que de besoin, dans l'intervalle entre leur réunion annuelle;
 - f. Appliquer aux notes conceptuelles les critères de qualification et les dispositions de caducité qui sont en vigueur pour les projets, afin de gérer le volume et la pertinence des propositions;
 - g. Appliquer durant la phase pilote les règles financières et les manuels régissant les projets qui sont en vigueur.
3. Reconnaître les différents scénarios de financement dans le cadre de la Démarche programmatique tels que décrits en annexe B (Flux de financement dans le cadre de la Démarche programmatique pilote);
4. Prier le Directeur exécutif de lancer un premier appel ouvert à soumission de notes conceptuelles et de petites propositions de projets dans le cadre du scénario de financement 4 dès que possible; et, éventuellement, des appels supplémentaires dans le cadre des trois autres scénarios de financement, en fonction des opportunités de financement qui se présentent;
5. Reconnaître les nouveaux rôles et responsabilités correspondant à chacun des acteurs qui participent au cycle des projets rationalisé, et aux différents scénarios de financement dans le cadre de la Démarche programmatique;
6. Prier le Directeur exécutif de s'assurer que les activités à financer en dehors du budget essentiel soient formulées sous la forme de NC et intégrées à la base de données, ou en tant que Décisions du Conseil, afin d'évaluer les priorités des Membres et les intérêts et financements des donateurs, avant d'être incorporées dans le Programme de travail biennal (PTB);
7. Prier le Secrétariat de continuer à indiquer dans le Programme de travail biennal la manière dont chaque activité est en phase avec l'/les Axe(s) programmatique(s);
8. Prier le Secrétariat de fournir aux Membres en temps opportun les informations nécessaires dans le cadre de la boucle de rétroaction éclairée afin d'assurer la transparence et laisser suffisamment de temps aux Membres pour faire remonter leurs retours;
9. Prier le Directeur exécutif de poursuivre la mise en œuvre des activités requises en application de la Décision 8(LV), dont la réunion périodique du Comité consultatif; et d'interagir avec les mécanismes de financement, dont le FEM et ses partenaires en prévision de sa huitième reconstitution des fonds;

10. Prier le Comité consultatif de préparer des termes de référence officiels pour ses travaux, qui seront examinés par le Conseil à sa cinquante-septième session;
11. Prier le Secrétariat de proposer la structure et l'approche de l'examen en 2022 de la mise en œuvre de la Décision 5(LIV), y compris l'effectivité et la faisabilité à long terme de la démarche pilote, pour examen par le Conseil à sa cinquante-septième session;
12. Prier le Directeur exécutif de faire rapport à la cinquante-septième session sur les progrès réalisés et les défis rencontrés dans la mise en œuvre de la présente Décision;
13. Autoriser le Directeur exécutif à utiliser des fonds du Compte de fonds de roulement n'excédant pas un montant de 200 000 \$EU aux fins de mettre en œuvre la présente Décision.

Annexe A

Buts et objectifs des Axes programmatiques

Axe programmatique 1: Chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)

But: Améliorer la capacité des chaînes d'approvisionnement en bois tropicaux à satisfaire la demande grandissante que les produits soient vérifiés provenir de sources durables et légales.

Objectifs:

- Promouvoir et renforcer les réseaux et la collaboration entre consommateurs, producteurs, associations du commerce, négociants et société civile afin d'aider à mettre en place des chaînes d'approvisionnement légales et durables; et élargir et diversifier les marchés des bois tropicaux obtenus de forêts gérées en mode durable.
- Améliorer l'information sur le marché et le partage de l'information sur le commerce international du bois dans le but d'accroître la transparence en matière d'information sur le marché et des tendances à l'œuvre, et y compris sur l'élaboration d'exigences sur le respect des lois forestières dans les pays.
- Recenser et promouvoir les incitations dans l'ensemble de la demande en bois tropicaux et des chaînes d'approvisionnement à redoubler d'efforts pour traiter les questions de durabilité, légalité et traçabilité.
- Améliorer la capacité des pays producteurs de bois à produire des produits ligneux et non ligneux ainsi que des services durables.
- Sensibiliser au rôle critique que jouent des forêts tropicales gérées en mode durable s'agissant de contribuer aux trois piliers de la durabilité (économique, social et environnemental), y compris la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) ainsi que d'autres Objectifs mondiaux relatifs aux forêts et engagements.

Axe programmatique 2: Conservation de la biodiversité et des services écosystémiques

But: Maintenir et/ou valoriser la biodiversité et les services écosystémiques des forêts tropicales et paysages forestiers, tout en maintenant la production durable de bois et autres produits et services.

Objectifs:

- Encourager l'évaluation complète des paysages forestiers, y compris des services écosystémiques et de la biodiversité, ainsi que le recueil et/ou l'exploitation des données écologiques et biologiques existantes qui contribuent à la gestion durable des forêts tropicales.
- Encourager les démarches et pratiques innovantes (dont les paiements des services écosystémiques), la recherche et les technologies ainsi que le renforcement des compétences techniques visant à maintenir et/ou à valoriser la biodiversité tropicale et les services écosystémiques dans les forêts de production.
- Aider les pays à renforcer leurs capacités à appliquer les *Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois* et autres lignes directrices pertinentes de l'OIBT et autres reconnues au plan international.
- Approfondir la collaboration avec les organisations internationales, au nombre desquelles les secrétariats de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et de la Convention sur la diversité biologique (CDB), afin de valoriser la capacité des pays à mettre en œuvre les objectifs mondiaux en matière de biodiversité forestière, dont les dispositions relatives aux essences tropicales inscrites à la CITES.

Axe programmatique 3: Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients

But: Élargir la surface de paysages forestiers restaurée et accroître les biens et services que procurent les forêts plantées et restaurées, en offrant ainsi des possibilités de création locale d'emplois et de contribuer à des objectifs de développement au sens large.

Objectifs:

- Encourager l'utilisation et l'application des *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical*.
- Faciliter l'amélioration des connaissances et compétences en matière de restauration des paysages forestiers (RPF) et de gestion durable des forêts restaurées et plantées.
- Aider à renforcer les capacités des pays tropicaux membres de l'OIBT à planifier et à mettre en œuvre la RPF sur le terrain.

Axe programmatique 4: Questions émergentes et innovation

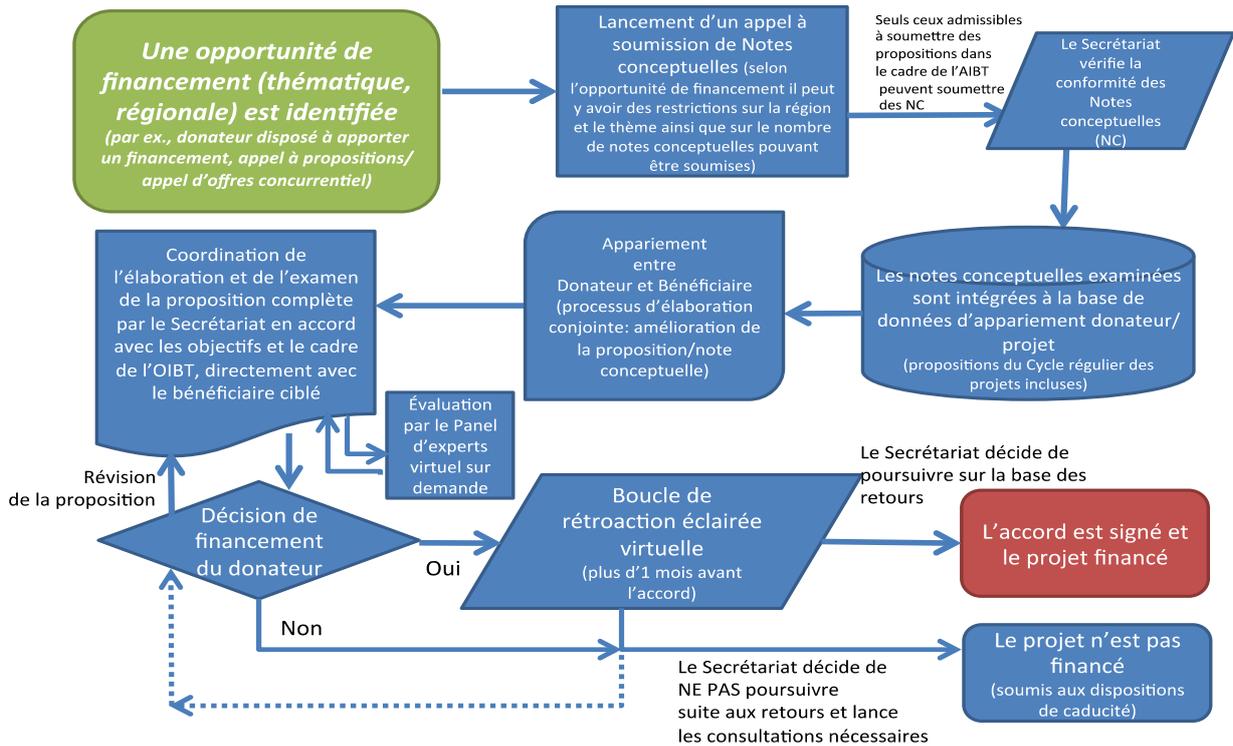
But: Traiter les problématiques émergentes/urgentes et l'innovation en restant centré sur la réalisation des objectifs de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) qui ne sont pas couverts dans le cadre des autres Axes programmatiques.

Objectifs:

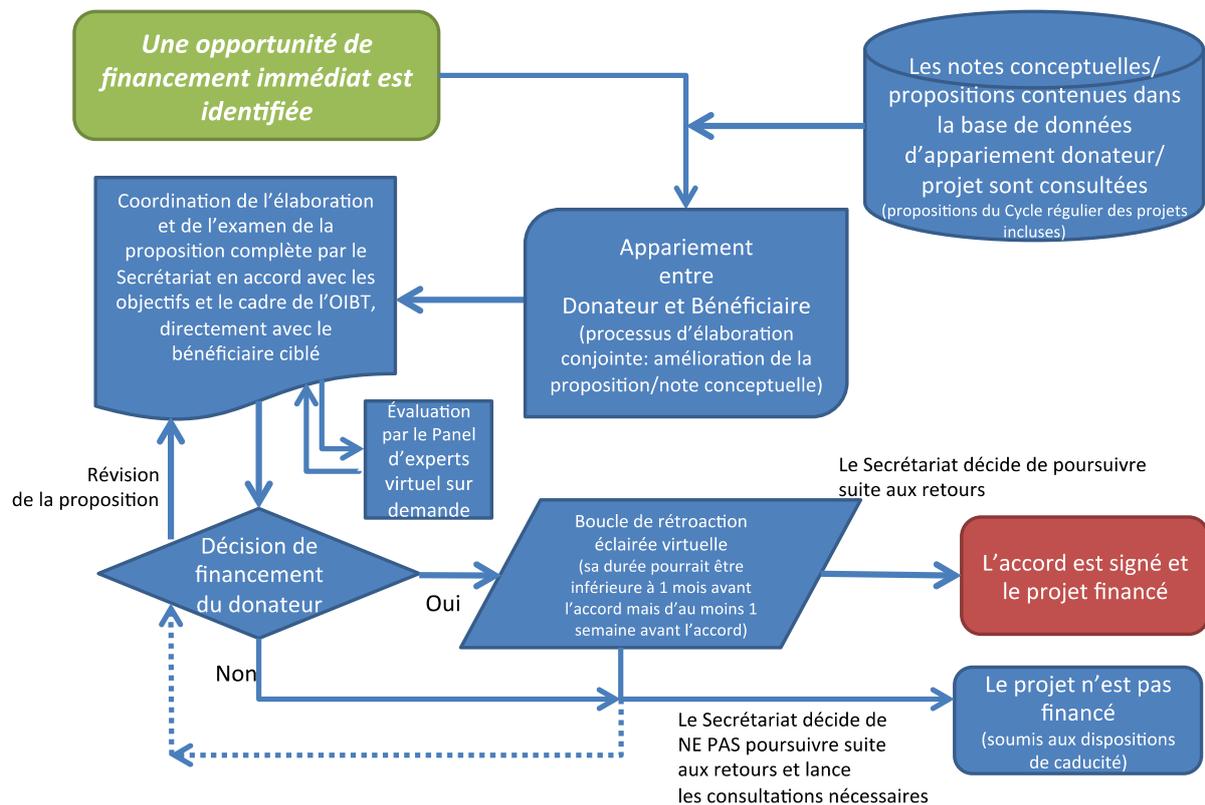
- Permettre une certaine flexibilité dans le financement et une démarche rationalisée pour traiter des questions spécifiques qui ne relèvent pas des autres Axes programmatiques.
- Répondre aux opportunités qui permettent à l'OIBT et à ses membres d'être à l'avant-garde de l'innovation, de piloter de nouvelles approches ou études, et d'être en mesure de réagir aux priorités de la politique de développement internationale qui se font jour.
- Aider les membres à gérer les crises d'ordre naturel ou socio-économique ainsi que les crises financières, et à s'y adapter, qui ont des incidences sur la gestion durable des forêts tropicales ainsi que sur la production de bois et le commerce associé.
- Exploiter le réseau et l'expertise de l'OIBT en matière d'information et de données pour aider les pays à répondre aux questions émergentes/urgentes.

Annexe B Flux de financement dans le cadre de la Démarche programmatique pilote

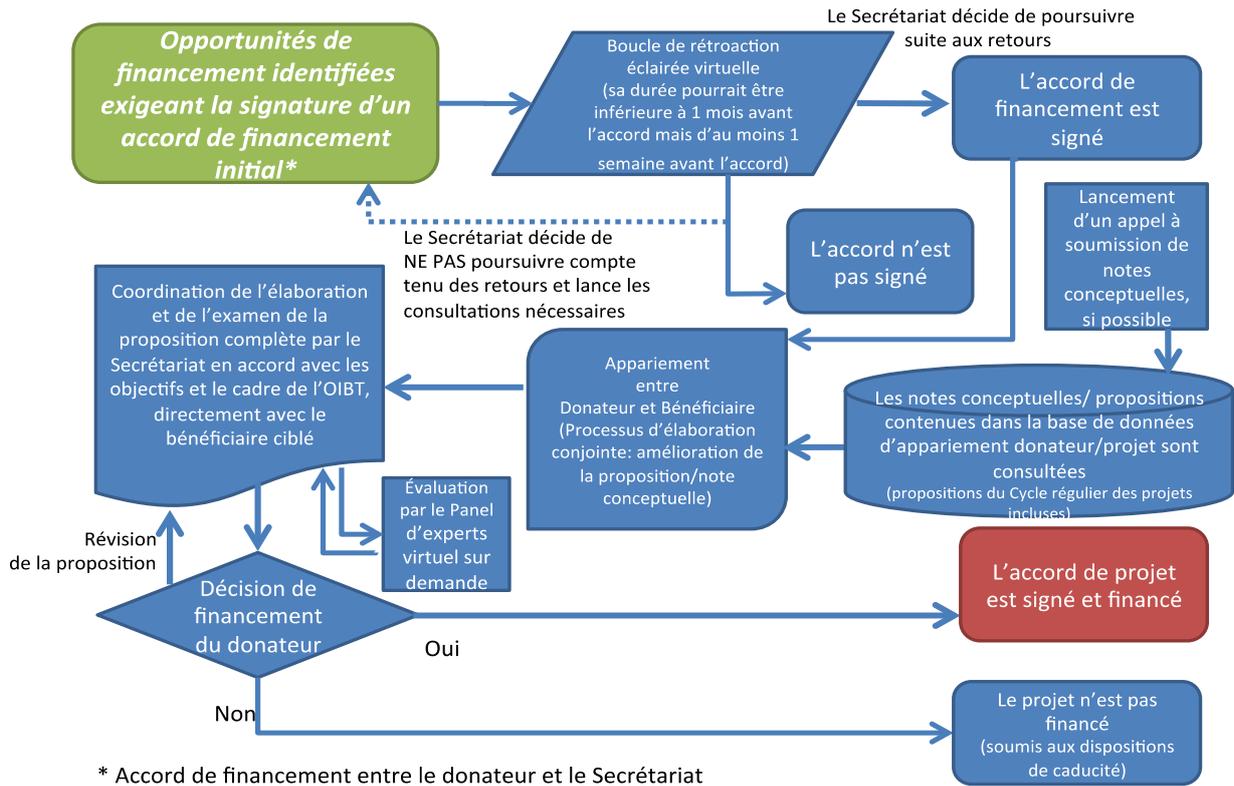
Démarche programmatique: Scénario de financement 1



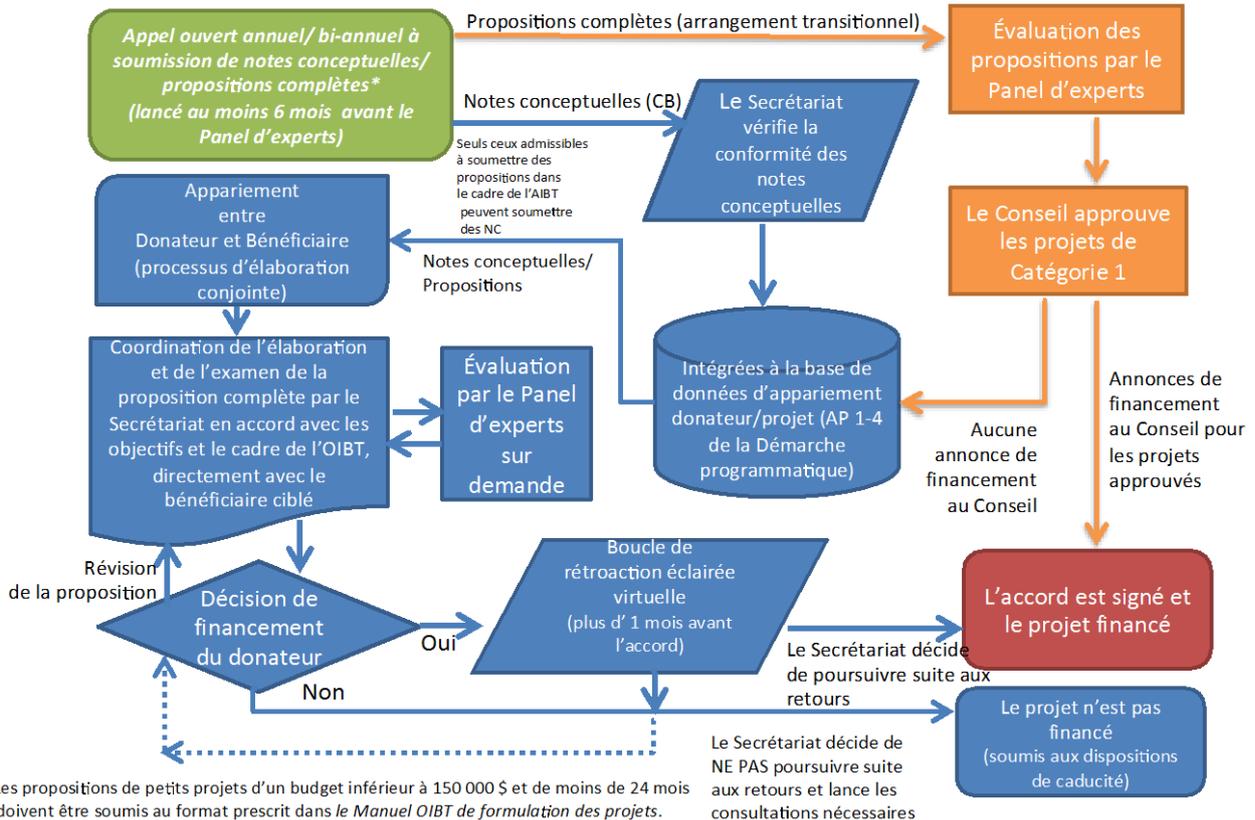
Démarche programmatique: Scénario de financement 2



Démarche programmatique: Scénario de financement 3



Démarche programmatique: Scénario 4 (Cycle régulier des projets)



Annexe C
Note conceptuelle de projet (NC)

1. Description générale
1.1. Intitulé du projet
1.2. Pays soumissionnaire(s)
1.3. Site spécifique & pays/régions/secteur(s) bénéficiant du projet
1.4. Aval du Point focal de l'OIBT¹
1.5. Durée du projet prévue (en mois)
1.6. Budget indicatif (en \$EU) Budget de l'OIBT: \$EU Budget de contrepartie: \$EU Budget total: \$EU
1.7. Axe programmatique ciblé² <input type="checkbox"/> Chaînes d'approvisionnement légales et durables <input type="checkbox"/> Biodiversité dans les forêts productives <input type="checkbox"/> Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients <input type="checkbox"/> Questions émergentes et innovation
1.8. Type de projet³ <input type="checkbox"/> Renforcement des capacités/Formation <input type="checkbox"/> Mise en œuvre communautaire/sur le terrain d'un projet <input type="checkbox"/> Projet pilote/de démonstration <input type="checkbox"/> Travaux/études analytiques <input type="checkbox"/> Atelier/réunion/séminaire <input type="checkbox"/> Innovation <input type="checkbox"/> Élaboration/mise en œuvre de politique <input type="checkbox"/> Développement de marché/produit <input type="checkbox"/> Autre ⁴
1.9. Résumé de la proposition (max. de 2000 caractères)
2. Renseignements sur l'auteur
2.1. Coordonnées de l'agence d'exécution (AE) Nom de l'agence/Organisation/Institution: Nom du correspondant principal: Courriel, téléphone/télécopie, site web:
2.2. Type d'organisation <input type="checkbox"/> Organisme gouvernemental <input type="checkbox"/> Organisation de la société civile <input type="checkbox"/> Université/Institut de recherche <input type="checkbox"/> Organisation internationale <input type="checkbox"/> Association du secteur privé/de la filière <input type="checkbox"/> Autre ^{iv}
2.3. Agence(s) de collaboration (<i>renseignements identiques à ceux de l'AE ci-dessus</i>)
2.4. Expérience pertinente de l'agence d'exécution: (max. de 500 caractères)

3. Pertinence (*max. de 2000 caractères pour chacune des sous-rubriques*)

3.1. Conformité aux objectifs (AIBT de 2006) et priorités (Plan d'action stratégique en vigueur) de l'OIBT

3.2. Pertinence avec les Axes programmatiques de l'OIBT

3.3. Pertinence avec les Objectifs de développement durable (ODD) et les Objectifs mondiaux relatifs aux forêts (OMF) ainsi que d'autres programmes mondiaux relevant des forêts

3.4. Pertinence avec les politiques du pays soumissionnaire

3.5. Liens avec des projets/activités antérieurs/en cours de l'OIBT et d'autres institutions (*le cas échéant*)

4. Synopsis du projet (*max. de 2000 caractères par sous-rubrique*)

4.1. Objectifs (préciser la référence à des éléments figurant dans la série des Lignes directrices de l'OIBT, selon la nécessité)

4.2. Problème(s) essentiel(s) à traiter

4.3. Principaux bénéficiaires et parties prenantes

4.4. Activités centrales

4.5. Acquis et impacts escomptés, dont innovations/transmutations

4.6. Financement existant pour une/des initiative(s) connexe(s)/contacts existants avec de potentiels donateurs

4.7. Toutes autres informations jugées nécessaires/importantes

4.8. Mesures d'atténuation des risques^v

5. Budget indicatif (en \$EU)

Description	OIBT	Contrepartie	TOTAL
1. Personnel			
2. Sous-traitance			
3. Déplacements et per diem			
4. Biens d'immobilisation			
5. Consommables			
6. Publication/Diffusion			
7. Divers			
TOTAL			
À REMPLIR PAR L'OIBT			
<i>Suivi et examen du projet par l'OIBT</i>			
<i>Audit annuel/final</i>			
<i>Appui au programme de l'OIBT</i>			
TOTAL GÉNÉRAL			

i (joindre pièce justificative au format PDF, JPG, PNG) – sans cet aval, la NC ne sera pas examinée

ii Cocher une seule option

iii Cocher jusqu'à trois options

iv Champ de saisie à renseigner manuellement

v L'auteur recensera les risques potentiels ou anticipés et la manière dont ils seront atténués

* * *